



COMITÉ
VOSGES

CHAMPIONNAT PAR EQUIPES JEUNES

REGLEMENT

Article 1 :

Le CD 88 organise annuellement un Championnat par Equipes Jeunes départemental.

Article 2 :

Tout joueur régulièrement licencié dans son club est qualifié pour participer au Championnat par Equipes Jeunes.

Un joueur prêté est assimilé à un joueur nouvellement qualifié, mais l'équipe bénéficiaire ne peut participer à la deuxième phase de la compétition.

Toute équipe ne peut être incomplète. L'équipe qui se présentera incomplète aura rencontre perdue et marquera 0 point.

Article 3 :

Le nombre d'équipe est limité à une par club

Article 4 :

- 1^{ère} phase : Poules de 4 équipes (composition des poules établies par secteurs géographiques et par force)
- 2^{ème} phase : Tableau final regroupant les vainqueurs des différentes poules par élimination directe (tirage au sort intégral)

Article 5 :

Le Championnat par Equipes Jeunes est réservé aux garçons et filles nés en 2006 et après NC et 4^{ème} série qui sont classés 30/1 au maximum.

Le classement intermédiaire de décembre est pris en compte.

Article 6 :

Les rencontres se déroulent en 3 simples (2 simples garçons ; 1 simple filles). Super Tie Break au 3^{ème} set.

L'ordre des matches (sauf accord entre les 2 clubs) est le suivant : simple garçons n°2 ; simple filles ; simple garçons n°1.

Tous les joueurs doivent être présents au début de la rencontre.

Article 7 :

Les dates de rencontres sont fixées de Janvier à Mars par la Commission Sportive

La rencontre doit être menée à son terme à la date fixée au calendrier

Article 8 :

Le club recevant doit fournir : les terrains ; 3 balles **neuves** par partie ; la feuille de matches

Le capitaine de l'équipe recevant a la charge de communiquer le résultat de la rencontre et de saisir la feuille de match sur la gestion sportive : <http://www.gs.applipub-fft.fr/fftfr>. A défaut l'équipe sera pénalisée d'un point.

Les rencontres se jouent sur courts couverts sauf accord entre les capitaines

Article 9 :

Tout point non prévu par le présent règlement est résolu par la commission sportive du Comité des Vosges de Tennis, en application du règlement des Championnats de Lorraine par Equipes.